

## TRANSACTIONS - BAREMES TTC D'HONORAIRES IMMOBILIER TRADITIONNEL ANCIEN

A charge du vendeur, sauf convention contraire précisée dans le mandat.  
Barème de référence applicable à compter du 01/01/2014.  
A l'exclusion du neuf (VEFA), Entreprises et, Commerces.

PRIX DE VENTE NET €	TAUX APPLICABLE %
De 1 à 60 000	60
De 60 001 à 120 000	40
De 120 001 à 180 000	35
De 180 001 à 250 000	30
De 250 001 à 300 000	27
De 300 001 à 500 000	22
De 500 001 à 1 000 000	18
De 1 000 001 à 2 000 000	15
De 2 000 001 à 3 000 000	10
De 3 000 001 à 5 000 000	8
De 5 000 001 à +	6

## LOCATIONS - BAREMES TTC D'HONORAIRES IMMOBILIER TRADITIONNEL ANCIEN

Equivalent à trois fois (3x) le montant de loyer, hors charges.  
Rédaction du Contrat de bail et, de l'Etat des lieux « Entrant » et « Sortant ».  
50% à charge bailleur et, 50 % à charge du locataire (Loi ALLUR 2014).

## TRANSACTIONS - BAREMES TTC D'HONORAIRES NEUF - VEFA - ENTREPRISE / COMMERCE

A charge du vendeur, sauf convention contraire précisée dans le mandat.  
Barème de référence applicable à compter du 01/01/2014.  
A l'exclusion de l'ancien, et de l'immobilier traditionnel.

PRIX DE VENTE NET €	TAUX APPLICABLE %
De 1 à 60 000	60
De 60 001 à 120 000	40
De 120 001 à 180 000	35
De 180 001 à 250 000	30
De 250 001 à 300 000	27
De 300 001 à 500 000	22
De 500 001 à 1 000 000	18
De 1 000 001 à 2 000 000	15
De 2 000 001 à 3 000 000	10
De 3 000 001 à 5 000 000	8
De 5 000 001 à +	6

## LOCATIONS - BAREMES TTC D'HONORAIRES NEUF - VEFA - ENTREPRISE / COMMERCE

Equivalent à trois fois (3x) le montant de loyer, hors charges.  
Rédaction du Contrat de bail et, de l'Etat des lieux « Entrant » et « Sortant ».  
50% à charge bailleur et, 50 % à charge du locataire (Loi ALLUR 2014).